



DECEMBRE 2009



## Humain jetable

**Violence dans l'entreprise : la principale information que restitue la matrice marchande est « tout le monde est remplaçable, , surtout TOI »**

« Aux Etats-Unis, entre 1994 et 2001, le risque d'accidents et de maladies s'est réduit de plus du tiers dans le secteur privé. Comment ? Par une responsabilisation financière directe des entreprises, la publicité des rapports d'inspections du travail et la mobilisation des syndicats. En France, le nombre d'accidents du travail ne recule pas, les maladies professionnelles progressent. Leur coût cumulé est estimé à 3% du PIB. Plus qu'à une urgence vitale de l'entreprise, la flexibilité demandée aux travailleurs répond trop souvent à une mauvaise organisation, quand elle n'est pas une façon d'accentuer délibérément la pression sur les salariés. » (Marylise Lebranchu députée du Finistère, Libération du 17 novembre 2009).

En France, les troubles musculo-squelettiques augmentent de 20% par an depuis 10 ans, le stress au travail explose et les suicides sont venus nous rappeler que le travail est toujours au centre de la vie ... L'ampleur du drame des suicides à France-Telecom Orange aurait du conduire à un débat national sur le travail dans notre société mais cela aurait mis à jour les dérives de notre système politique. Aussi, comme par hasard, un grand débat obligatoire sur l'Identité Nationale est venu chasser des médias la question de la souffrance au travail et faire oublier que c'est le président de la République lui-même qui a réduit le travail au salaire, rejetant les conditions de travail au second plan avec le slogan « Travailler plus pour gagner plus ». La manipulation est très élaborée et puissante. Faire oublier que la « rupture » chantée sur tous les tons, c'est casser le modèle social français issu du programme du Conseil national de la Résistance qui connaissait le prix de la vie et le sens de la dignité (« Il est inacceptable de troquer sa vie contre un salaire. »).

Les mercenaires et négriers cherchent à reporter leur responsabilité sur les salariés voulant faire croire que la souffrance au travail se limite à des problèmes d'adaptation ou de faiblesse individuelle (le maillon faible)...

Alors que le sujet est politique surtout à l'heure où patronat et pouvoir publics essaient d'imposer leur délire ultra-libéral.

La précarité serait en train de devenir un mode de vie, la culture fout le camp, la pensée s'étirole, tout juste nous reste-t-il la parole ! JUSTEMENT PROFITONS-EN !

EXPRIMONS NOS REVENDICATIONS, AGISSONS ENSEMBLE POUR UN VRAI DEBAT NATIONAL : code du travail, loi ou contrat ?, salaires, indemnisation du chômage, financement de la protection sociale, fiscalité, formation, retraites ... un débat national sur le travail dans notre société ...

# LA CASTANHA

# La protection sociale complémentaire, en question

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 et pour une durée de 7 ans, la MGEFI est référencée comme opérateur unique pour assurer la couverture complémentaire santé et prévoyance des agents actifs et retraités des ministères économiques et financiers.

La convention conclue entre la DPAEP et la MGEFI légitime la participation financière de l'employeur public à la protection sociale complémentaire de ses agents (actifs, retraités et ayants droit). Elle consacre l'appréhension d'un nouveau droit dans le statut général des fonctionnaires : le droit à la protection sociale complémentaire reconnu aux actifs et aux retraités.

Ce document appelle trois observations.

## Une participation financière en trompe l'œil

De l'ordre de 18 à 19 millions d'euros, cette participation ne couvrira pas les contraintes prestataires liées au respect du cahier des charges élaboré par les ministères. Les revalorisations prestataires (hospitalisation, transport, optique, dentaire ..... ) coûteront à la mutuelle environ 10 millions d'euros, en année pleine. Elle permettra, en outre, sans augmentation de cotisations en 2009 de financer le dispositif de transferts solidaires, contributifs et générationnels (environ 21 millions d'euros). Dans le même temps, les mutuelles voient leurs charges (600 millions d'euros) considérablement croître par l'augmentation de la taxe CMU (10 millions pour la MGEFI) !

## Les libertés mutualistes brutalisées

Ce qui différencie le mouvement mutualiste des sociétés d'assureurs privés, c'est le pouvoir détenu par les adhérents de déterminer collectivement, en assemblée générale, le périmètre de l'offre prestataire et le niveau des transferts solidaires.

L'instauration des contrats « dits responsables » et le référencement remettent en cause l'exercice de cette liberté. En effet, les garanties et prestations mutualistes sont de plus en plus tributaires des dispositions arrêtées hors des instances statutaires des mutuelles.

En outre, loin d'harmoniser les droits sociaux des fonctionnaires et de gommer les inégalités antérieures, le référencement les conforte au travers de cahiers des charges, des montants de participations et de modalités de sélection des opérateurs très disparates.

## Quel avenir solidaire pour notre système de santé ?

L'intérêt général des assurés sacrifié sur l'autel des revendications corporatistes des professionnels de santé, les carences de la permanence des soins, la multiplication des dépassements d'honoraires (2 milliards), la désertification médicale, l'asphyxie des services d'urgence, l'introduction des forfaits et franchises alourdissent le reste à charge des ménages (6 milliards) et entravent le recours aux soins primaires, mal remboursés (55% de prise en charge par le régime obligatoire).

En exigeant la prise en charge de l'hospitalisation jusqu'à 150% du tarif conventionnel, les pouvoirs publics donnent un éclairage inquiétant au concept de « tact et mesure » censé fonder les honoraires exigés par les professionnels de santé. Double langage du pouvoir qui par la voix du Président de la République et de la ministre de la santé déclare les dépassements d'honoraires scandaleux, insupportables et inacceptables et les consacre dans le cadre du référencement.

## BASSE EPOQUE

**ARDECHE.** Chaque fin d'année est marquée par les annonces infernales de suppressions d'emplois:

- 6 têtes aux Impôts et -5 au Trésor.

Aux Impôts, 4 agents B et 2 C seront supprimés tandis que les transformations d'emplois permettront de créer 2 postes de cadre A, 2 de cadre B tout en supprimant 4 cadres C.

**Conclusion :** Ardèche DGI 2010 = +2A, -2B, -6C

Les suppressions d'emplois sont déterminées à priori et indépendamment du contexte local. Cela va donc se payer en terme de conditions de travail où la mise sous tension permanente des agents ne saurait durer éternellement sans dommages collatéraux!

Lorsque l'on met en balance les charges nouvelles ( plan de relance, réforme des impôts locaux, réforme du financement des collectivités locales, politique immobilière de l'Etat, taxe carbone et compensation pour les ménages, statut de l'auto-entrepreneur, ...) et les soi-disant gains de productivité, il n'y a pas photo: régression du service public et ambiance de travail fortement dégradée pour ne pas dire plus sur la justice fiscale !

Les nouvelles sont donc très mauvaises sachant que les services ont déjà dépassé le point de rupture avec notamment la mise en place au pas de charge des SIP à ANNONAY et AUBENAS au 1er décembre.

De plus, une énorme coupure se fait jour entre les agents A,B,C qui prennent enfin conscience de leur souffrance et une hiérarchie arc-boutée sur ses certitudes, sa communication de carton-pâte et quelquefois il faut bien le dire, ses intérêts... ( D'après des informations émanant du Trésor et demandant vérification, les disparités en matière de reconnaissance salariale seraient de plus en plus délirantes: les TP chefs de division et les DIR DIV passeraient de 6-7000 €/mois à 9000 en moyenne! ).

Le fossé qui se creuse recèle pourtant paradoxalement des onces d'espoir : la période actuelle et la prise de conscience des dégâts du management ( voir dernière page CASTANHA, oct 2009 ) peuvent rapidement déboucher sur une totale remise en cause de l'encadrement.

La hiérarchie locale porte une lourde responsabilité en ayant fait le choix d'aller vite et tout précipiter. Beaucoup d'autres directeurs ont suspendu le rapprochement CDI-CDIF dans leur département pour ne se consacrer qu'à la demande politique d'affichage de la fusion. C'est le bazar total en Ardèche, les agents ont le sentiment d'avoir été sacrifiés et le SNUI-ARDECHE partage bien ce sentiment. En effet, alors que la réforme permanente et les restructurations battent leurs pleins, le CHS devrait jouer pleinement son rôle ( hygiène, salubrité des locaux, aménagement, adaptation des postes de travail, conditions de travail, prévention ...). Malheureusement, depuis 2ans, ce comité n'a été réuni que 2 fois par an alors que l'article 2 du règlement intérieur exige un minimum de 3 fois par an et « à chaque fois que les circonstances l'exigent » .

Le SNUI demande le respect des textes tout en sachant que certains insinueront que nous cherchons à jeter de l'huile sur le feu...C'est vrai que cela demande des efforts à tous...

...Le risque pour une direction de se voir allouer moins de moyens peut l'inciter à remplir des objectifs de court terme, sans vision de long terme et de cohérence du service. D'autant plus si les perspectives de carrière en dépendent trop directement...

Déclaration liminaire au Comité Hygiène Sécurité et conditions de Travail du 20/11/2009

Monsieur le Président,

France 3 a diffusé le lundi 26/10/2009 un excellent reportage intitulé « La Mise à Mort du Travail » qui devrait amener tout employeur à réfléchir sur les causes et les conséquences de la détérioration généralisée des conditions de travail.

Quelques éléments tirés de ce reportage :

- « Un homme sur quatre et une femme sur trois souffrent de détresses psychiques liées au travail. Tous les secteurs et toutes les professions sont touchées (source : Institut de Veille Sanitaire) ;
- Un salarié sur huit souffre de Troubles Musculo-squelettiques ce qui coûte chaque année 710 millions d'Euros à la Sécurité Sociale ;
- Il y a en France un inspecteur du travail pour 10000 salariés alors qu'il y a un policier pour 600 habitants !!!
- Selon le bureau international du travail, la France est au 3<sup>ème</sup> rang mondial de la productivité du travail horaire.

Cette rentabilité a un coût exorbitant :  
10% des hommes ont une dépendance à l'alcool pour une cause liée au travail ;  
8% des salariés prennent des psychotropes pour tenir le coup au travail.  
Notre société l'admet sans broncher comme s'il s'agissait du prix à payer pour ne pas perdre la compétition mondiale. Faut-il s'étonner alors que, désormais, tant de gens perdent la vie à force de tout faire pour la gagner ? »....

A l'origine de la souffrance au travail, il n'y a pas de cause individuelle mais une organisation du travail pensée, conçue rationnellement, et générant une dégradation constante des conditions de travail des salariés.

Dans notre ministère, les agents ne sont pas épargnés. Les nombreuses restructurations, réorganisations, suppressions de postes, les méthodes de management, d'évaluation, d'objectifs, l'absence de véritable reconnaissance mettent à mal les conditions de travail.

La fusion en cours (DGI/DGCP) après celle catastrophique du CDI/CDIF, est, encore et toujours, une fusion effectuée dans la précipitation, sans moyens humains et financiers et ce sont encore les agents qui vont « trinquer » !!!

Les agents de l'Ardèche voient leurs directeurs mettre en place les réformes et s'en aller, alors qu'eux en assument toutes les conséquences.

Ils en ont marre des belles paroles, des bonnes intentions, ils veulent des actes.

Et cela passe par :

- l'arrêt des réformes en cours ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- le remplacement des départs en retraite en créant les emplois nécessaires ;
- une véritable reconnaissance pécuniaire ;
- une réflexion sur l'organisation du travail réel ;
- une véritable écoute des agents ;
- etc. ....

Et pourtant, dans notre ministère, le constat du mal-être est fait. Ainsi, dans la fiche 5 des documents préparatoires au groupe de travail du 08 juillet 2009 sur le pilotage et les indicateurs, il est écrit :

- que les agents ne comprennent pas toujours comment l'indicateur s'inscrit dans un objectif contribuant à améliorer l'exercice de la mission;
- qu'ils ont l'impression qu'on leur en demande toujours plus, ce qui suscite du découragement;



- que l'activité non couverte par les indicateurs est perçue comme étant peu importante et que la hiérarchie leur paraît préoccupée par les seules activités couvertes par des indicateurs;
- que les agents se sentent contrôlés, jugés sur une partie de leur activité qui ne leur paraît pas forcément représentative de leur travail;
- que les services ne disposent pas toujours de tous les leviers pour atteindre les objectifs;
- qu'ils ressentent une pression pour qu'ils atteignent les résultats attendus et que cette pression peut conduire à des ajustements statistiques exagérés pesant sur le déroulement des procédures et/ou à rendre un travail de moindre qualité;
- que le nombre d'indicateurs est trop important (plus de 250 au niveau local)...

De même, dans le rapport 2008 de la médecine de prévention, il est constaté :

- que les médecins ont répertorié en cabinet médical 1872 situations de souffrance exprimés par les agents, 257 situations de violence, 197 de « harcèlement moral », 133 états « d'épuisement professionnel », 56 syndromes psycho-traumatiques constatés et 35 suicides dont 5 sur le lieu de travail;
- que le ressenti des agents évoquant une dégradation des conditions de travail est plus clairement exprimé en 2008 qu'auparavant;
- que les facteurs de causalité souvent évoqués sont l'intensification et la multiplication des tâches, la complexité des outils, une formation souvent effectuée « sur le tas » et dans l'urgence, l'apparition de la notion de rendement, de la pression induite par les objectifs avec culture d'indicateurs, de résultats et de performances, les facteurs organisationnels liés à la fusion CDI/CDIF, DGI/DGCP, au remaniement des SIE, l'apparition des SIP, au dysfonctionnement de certains logiciels, la disparition des solidarités et un individualisme de plus en plus marqué.

C'est pourquoi, nous vous alertons (une fois de plus) car la situation dans les services n'a jamais été aussi tendue et difficile et c'est de votre responsabilité d'en informer nos ministres afin que « le massacre » s'arrête !!!

Certes, un premier pas semble franchi. En effet, suite à la réunion du 27 octobre avec M WOERTH, figure dans le projet de texte sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique, la mention suivante : « ...le contenu et l'organisation du travail peuvent être à l'origine de risques psychosociaux et pas seulement les missions exercées... ».

Mais il reste beaucoup à faire et il est urgent d'agir...

C'est pourquoi les agents de l'Ardèche ne peuvent que distribuer un carton « Orange » à leurs ministres et à leurs directeurs.

## ORDRE DU JOUR

### 1/ Grippe A

Le médecin nous a apporté quelques précisions quand à la durée de vie du virus :

**5 minutes sur les mains                      24 heures sur les tissus                      48 heures sur les surfaces lisses**

Nous sommes actuellement en phase 5A c'est-à-dire que dès qu'un cas est signalé, le nettoyage des bureaux, ascenseurs, pointeuse, cantine ... doit être effectué....

En phase 5 B (développement de la pandémie en France) : les personnes de l'accueil et qui se déplacent doivent prendre des mesures spécifiques (notamment le port de masque : à changer toutes les 3 heures)

En phase 6 (pandémique) : seuls les agents assurant les missions essentielles à la continuité économique devront être sur les sites (50 agents pour la DGI et 50 agents pour la DGCP).

Les agents concernés vont en être informés. Des suppléants sont prévus.

**N.B. des agents doivent en être exclus : femmes enceintes, agents ayant des pathologies cardiaques, pulmonaires, rénales, neurologiques, du diabète, souffrant d'obésité ....**

**CES AGENTS DOIVENT SE SIGNALER AU MEDECIN DE PREVENTION qui en informera les directeurs**

Le DSF nous a également indiqué que les chefs de service ont reçu comme consigne d'agir intelligemment (souplesse et appréciation de la situation) notamment pour les gardes d'enfants grippés...

## 2/ Amiante

L'amiante est toujours présente sur les sites de Tournon et de Privas (DSF et HDF). Les travaux effectués ne font qu'encapsuler l'amiante comprise dans la colle et les dalles de certains bureaux  
=> **surveillance lors des travaux (percements, suppression de cloisons...).**

Des étiquettes autocollantes dans les bureaux concernés seront posées prochainement.

## 3/ Mise en place des SIP

Nous avons demandé que l'inspecteur hygiène et sécurité (IHS) effectue une visite des sites restructurés, réorganisés avec la mise en place des SIP, de la DLU .....

**Annonay** : comme nous l'avions déjà dit lors du CTPD du 29/09, nous avons rappelé l'inquiétude des agents sur le bruit sur le plateau de l'IAD.

Le problème de l'éclairage de l'accueil a également été évoqué, ainsi que celui de certains bureaux de l'IAD.

**Aubenas** : il a été rappelé que les agents avaient d'autres propositions mais qu'ils n'ont pas été entendus ni écoutés. Les OS étaient d'accord pour déplacer le local syndical (à la trésorerie ?) afin de permettre aux agents de la cellule CSP d'être au même étage que ceux de la gestion au lieu de se trouver isolés au milieu du SIE !!!

Le problème acoustique des plateaux, problème aggravé avec la fusion CDI/CDIF et l'arrivée du Trésor, a été une nouvelle fois évoqué.

**Nous conseillons aux agents d'Aubenas de se rendre sur le site « Ulysse » « Comprendre la fusion » « guichet fiscal unique » « guide d'aménagement du hall d'accueil et de la mise en place des SIP » où ils trouveront des conseils très intéressants sur ce guide de la DGFIP (guide censé aider les DSF pour la mise en place des SIP) notamment sur le nombre de personnes sur les plateaux, les aménagements à ne surtout pas faire, .... A comparer avec ce qui est mis en place sur le site d'Aubenas !!!**

Pour le DSF, le site a été traité avec les matériaux adéquats et, lors de son passage sur le site la veille, les agents n'ont pas soulevé ces difficultés.

Il a toutefois accepté qu'une délégation du CHS effectue une visite du site en janvier 2010 afin de vérifier si les problèmes évoqués sont réels... L'IHS, le médecin de prévention, des représentants du CHS dont les OS feront partie de cette délégation.

## 4/ Divers

**DLU** : pour le moment, il n'y a rien d'arrêté. Une esquisse de ce que pourrait être l'installation de la DLU à la TG est remontée à la DG mais n'a pas été validée.

**SIP à Tournon** : il a fallu que nous intervenions pour que les travaux suite à la mise en place du SIP soient évoqués. Nous avons demandé que l'IHS et le médecin de prévention aient une copie des plans afin qu'ils puissent faire part de leurs observations, que les moyens soient mis pour le déménagement des dossiers suite aux travaux car les agents sont déjà surbookés et ne touchent pas terre et ne doivent pas en plus effectuer ce déménagement.... la DG n'a qu'à assumer ses réformes en y mettant les moyens !!!

Nous avons parlé également du problème de la banque d'accueil qui aurait pu être remplacée par celle de l'ex-CDIF. Nous avons insisté tout au long de ce CHS sur la situation fortement dégradée dans les IAD depuis la fusion CDI/CDIF et pour répéter que la tension n'y a jamais été aussi importante.

## PRIME DE RENDEMENT 2009

La valeur du point de la prime de rendement est fixée à 39,16€ au titre de 2009. Ci-dessous le barème de la prime de rendement, sachant qu'en juin les agents ont perçu un acompte dont le montant équivalait à 50% de la prime de rendement de 2008 qui vient en déduction du montant mentionné dans ce tableau. Le solde de la prime de rendement s'effectuera avec la paye de janvier 2010.

<b>LE BARÈME DE LA PRIME DE RENDEMENT 2009</b>				
<b>CATÉGORIES</b>	<b>Nbre de points Province</b>	<b>Nbre de points IDF</b>	<b>Prime Province</b>	<b>Prime Ile de France</b>
AAI et ATI 2ème classe Échelle 3	41	43	1605,56	1683,88
AAI et ATI 1ème classe Échelle 4	42	44	1644,72	1723,04
AAIP et ATIP 1ère et 2ème classe Échelons 5 et 6	44	46	1723,04	1801,36
Contrôleurs de 2ème classe du 1er au 7ème échelon, Techniciens-géomètres du 1er au 5ème éch.	59	62	2310,44	2427,92
Contrôleurs de 1ère classe, Contrôleurs de 2ème classe de 8ème éch. et au dessus, Techniciens - géomètres de 6ème échelon et au-dessus	65	69	2545,40	2702,04
Contrôleurs Principaux, Géomètres principaux et Géomètres	74	78	2897,84	3054,48
Inspecteurs 1er au 7ème échelon et inspecteur vérificateur spécialisé	104	110	4072,64	4307,60
Inspecteurs 8ème au 10ème échelon	127	135	4973,32	5286,60
Inspecteur départemental de 3ème classe de fin de carrière et Inspecteurs 11ème et 12ème échelons	151	160	5913,16	6265,60
Inspecteur départemental de 1ère classe, de 2ème classe et de 3ème classe filière "expertise"	159	169	6226,44	6618,04
Inspecteur départemental de 1ère classe, de 2ème classe et de 3ème classe filière "chef de service"	173	183	6774,68	7166,28
chef des services comptables des 3èmes et 4èmes catégories (insp. Dépt. de 1ère classe titulaire d'un poste surindicié)	173	183	6774,68	7166,28
Inspecteurs principaux de 2ème classe	159	169	6226,44	6618,04
Directeur divisionnaire de fin de carrière, Inspecteurs principaux de 1ère classe (1)	185	196	7244,60	7675,36
Chef de service comptable de 1ère et 2ème catégories (ex Receveur divisionnaire)	189	200	7401,24	7832,00
Directeur divisionnaire (1)	189	200	7401,24	7832,00
Directeur départemental (1)	194	206	7597,04	8066,96
Chef des services fiscaux de classe normale (1)	228	242	8928,48	9476,72
Chef des services fiscaux de classe fonctionnelle (1)	250	266	9790,00	10416,56
Délégué interrégional (1)	276	292	10808,16	11434,72
(1) agents concernés par le plafonnement de la prime de rendement afférent à l'indice sommital du grade				



# **SUPPRESSIONS d'EMPLOIS RÉAGISSONS !**

Le CTPC vient officiellement de supprimer 2 569 postes à la DGFIP pour 2010. Jusqu'où iront-ils ? Comment justifier l'injustifiable, tenir l'intenable logique de « faire plus avec moins » ?

Décidément, comme le disait le célèbre humoriste : « *passé les bornes, il n'y a plus de limites* ». A la DGFIP, c'est finalement plus des 2/3 des départs en retraites qui ne sont pas remplacés alors que, déjà, le principe gouvernemental de 1/2 est inacceptable.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a refusé de participer à un simulacre de dialogue social et a remis au président du CTPC un courrier adressé à Eric Woerth notre ministre de tutelle et responsable politique des suppressions d'emplois. Après le départ du porteur de cette lettre, le CTPC s'est ouvert avec les autres organisations syndicales.

## **Une politique sauvage et désastreuse**

Avec 33 000 suppressions d'emplois publics en 2010, l'Etat attend à peine plus d'1 milliard d'euros d'économies... 1 milliard d'euros dans un budget qui affiche 141 milliards d'euros de déficit ! Supprimer des emplois dans ce contexte ne relève sûrement pas du bon sens économique mais plutôt de l'aveuglement idéologique. L'annonce de l'augmentation du chômage de + de 2% (chiffre officiel) rappelle douloureusement que plusieurs millions de chômeurs et précaires sont toujours à la recherche d'un emploi stable alors même que notre administration en supprime plus de 2500..

**33 000 postes supprimés**, dont 2 569 à la DGFIP, ce sont autant de chômeurs non embauchés, autant d'enseignants autant d'agents des Impôts et du Trésor non remplacés, ... encore plus de missions moins bien assurées (accueil, gestion du foncier et de l'IR, contrôle fiscal, gestion du secteur public local) et de services fragilisés, voire menacés de fermeture (les suppressions de trésoreries se multiplient).

**2 569 suppressions d'emplois** à la DGFIP, cela veut dire plus de charge de travail, plus de pressions, plus de contraintes pour les agents en activité.

Cela veut aussi dire des conditions de travail qui continuent de se dégrader.

Les suppressions d'aujourd'hui s'ajoutent à celles d'hier et à celles de demain : l'effet cumulatif est et sera dévastateur.

La logique budgétaire des suppressions d'emplois publics et des implantations géographiques du service public est absurde et socialement contre productive : Le gouvernement prétend réduire la dépense publique en fait il refuse de prendre en considération le service public rendu en contrepartie de l'emploi public.

**Absurdes, sauvages, anti-sociales, voilà ce que sont ces vagues successives de suppressions d'emplois.**

## **Opacité et mensonge à l'œuvre !**

Les documents fournis aux syndicats par la DGFIP sont volontairement flous et la limitation au non remplacement d'un départ sur deux à la retraite n'est même pas respectée. En mélangeant suppressions d'emplois et plan de qualification, en banalisant les A et les A+ (filiale fiscale), les B et les C (filiale gestion publique), l'opacité est générale et bien organisée. Les victimes en sont les agents et les citoyens. Contrairement aux engagements liés à la LOLF, même les parlementaires ne peuvent être informés en toute transparence de la réalité des effectifs.

## **Bercy tape plus fort que Sarkozy !**

Nicolas Sarkozy proclame partout qu'il ne remplace qu'un fonctionnaire sur deux partis à la retraite. Mais à la DGFIP, c'est 2 départs à la retraite sur 3 qui ne sont pas remplacés !

La DGFIP fait preuve d'excès de zèle : elle a supprimé 2 340 emplois en 2008 et 2 329 emplois en 2009. Si le taux de non remplacement avait été de 50%, ces suppressions se seraient élevées à 1 934 et 1 959 emplois pour 2008 et 2009. L'écart entre l'annonce présidentielle et la réalité est de 406 emplois en 2008, de 370 emplois en 2009 et de plus de 350 emplois en 2010 ! Ce sont autant de renforts en moins, de charges en plus pour les services et les agents qui les supportent.

**Pour 2010, ce sera au total entre 1 120 et 1 150 suppressions supplémentaires d'emplois qui auront été décidées par la DGFIP. C'est inacceptable.**

## **Télé@cte : un mauvais exemple L'arnaque de la productivité !**

Télé@ctes est mis en avant par la DG afin de "justifier" de nouvelles suppressions d'emplois dans les conservations des hypothèques (420). Or, depuis quelques temps, de sérieuses difficultés se font jour en raison de la dernière version du logiciel. Ainsi, des études notariales attendent encore (au moins 15 jours après) des réponses à leurs demandes faites par « télérequêtes », sans du reste savoir si ces dernières ont bien été reçues par les CH. Les agents sont donc obligés, puisqu'ils sont interpellés par les notaires, de refaire le travail !!!

La note DG du 19 novembre, qui aborde le problème, n'a rien de rassurant, jugez vous-même : *« l'augmentation de la taille des états-réponse constatée avec la mise en place de la version 2008 de Télé@ctes, qui ne suffit pas à saturer les ressources du réseau, constitue un facteur aggravant dans ces circonstances. Le bureau GF3B travaille actuellement avec tous les acteurs informatiques (SI1D, SI2A, CSI de Rouen et d'Orléans) sur une hypothèse de récupération informatique des fichiers, qui permettrait à votre assistance directe, au coup par coup et en fonction des circonstances d'urgence décrites par chaque bureau, de reconstituer ledit fichier et de vous le transmettre pour envoi au notaire par tous moyens dématérialisés. »*

**Alors, Télé@ctes, c'est un outil pour surcharger les agents ou pour supprimer leurs emplois ?**

## **Nos conditions de vie au travail et nos missions seront durablement dégradées par les suppressions d'emplois**

Conséquences directes des suppressions d'emplois, les conditions de vie au travail se dégradent. Dans un tel contexte, pour afficher des statistiques « présentables », la pression de la charge de travail, et du management s'accroît sur les agents.

Le travail doit être réalisé, les objectifs s'accroissent alors que le contexte économique et fiscal génère un accueil en hausse dans les centres des impôts et dans les Trésoreries : crédit impôt mobilité, crédit impôt pompes à chaleur, crédit impôt prévu dans le cadre du plan de relance, demandes d'étalement de paiement, impact de la sortie des avis d'imposition (IR, TH, TF)... Sans oublier les conséquences des emprunts sur des produits dits toxiques qui pèsent sur l'activité du réseau auprès des collectivités.

L'accueil : vitrine de l'administration, se fissure sous l'effet des suppressions d'emplois. Les autres missions ne sont pas épargnées : comment imaginer que le contrôle fiscal, les missions foncières ou la fiscalité des entreprises ne soient pas touchés, directement ou non, par les suppressions d'emplois ?

## **NOUS AVONS TROP DE RAISONS D'ÊTRE EN COLÈRE FACE AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.**

## **RÉAGISSONS MASSIVEMENT ET INTERPELLONS LES RESPONSABLES LORS DES CTP Locaux.**

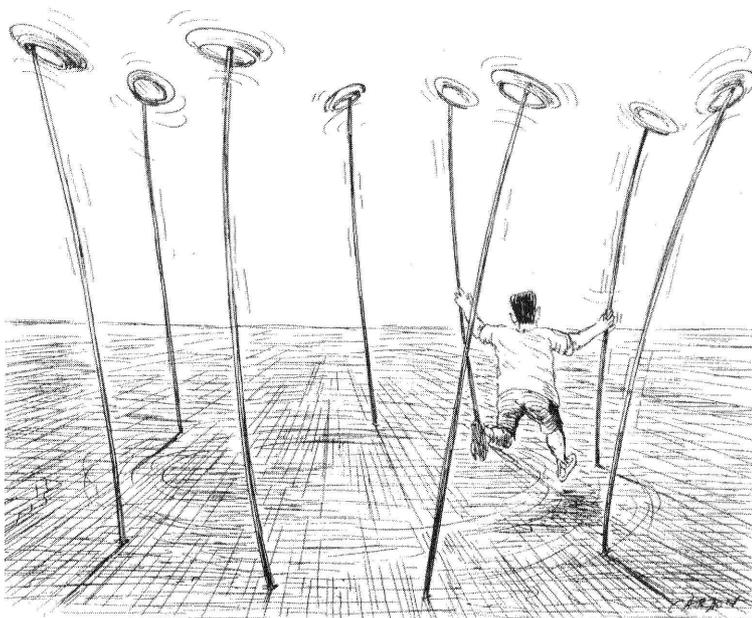
## Bonnes fêtes et Joyeux Noël

Mais cette année encore, même les étrennes sont pour les patrons !

Bientôt nous allons tous payer notre taxe carbone appelée Contribution Climat Energie pendant que les riches vont continuer leurs garden-sea-parties sur des yachts qui consomment au minimum 650 à 700 litres de carburant à l'heure.

Du carburant détaxé off course !

### LE SPECTACLE, UN MÉTIER



SARKOZY VEUT SURVEILLER  
LE CAPITALISME.

S'IL LE FAUT,  
J'IRAI MÊME  
SUR LEURS YACHTS



### BERNARD THIBAUT DEVIENT REFORMISTE

